Date: Le mercredi 21 avril 1999 - n° 20
Heure: 14 heures
Président: M. Jean-Pierre Charbonneau

La séance est ouverte à 14 h 01.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 19 Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès.

La motion est adoptée.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 204 Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1999.

(Dépôt n° 232-19990421)

Mme Caron (Terrebonne) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 204, Loi concernant certains immeubles du cadastre de la paroisse de Saint-Esprit.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 204 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

M. Brassard, leader du gouvernement, au nom de M. Landry, ministre d'État à l'Économie et aux Finances, dépose :

Le rapport annuel du Bureau des services financiers, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1998.

(Dépôt n° 233-19990421)

Mme Goupil, ministre de la Justice, dépose :

Le rapport annuel de l'Ordre des acupuncteurs du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1997.

(Dépôt n° 234-19990421)

Mme Maltais, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de classement de la Commission des biens culturels concernant l'Épave de l'Empress of Ireland de Sainte-Luce, et ce en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les biens culturels*.

(Dépôt n° 235-19990421)

M. le Président dépose :

Le rapport de mission, présenté par M. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale et président de la section du Québec du CSG, à l'Assemblée annuelle du Council of State Governments (CSG), tenu à San Antonio (Texas), du 4 au 8 décembre 1998.

(Dépôt n° 236-19990421)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Gobé (Lafontaine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 620 membres d'organismes communautaires, d'associations et de groupes de femmes, concernant une modification au Code du travail du Québec pour la protection des accréditations et des conventions collectives lors de changements opérationnels ou de vente d'entreprise.

(Dépôt n° 237-19990421)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Cholette (Hull) dépose :

Une note interne du ministère du Revenu, en date du 1er avril 1999, destinée à tous les agents de renseignements, expédiée par Mme Manon Rouleau du Service d'évaluation des programmes, concernant un sondage auprès de la clientèle du programme de perception des pensions alimentaires.

(Dépôt n° 238-19990421)

À la demande de M. le Président, Mme Goupil, ministre de la Justice, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Cusano (Viau) propose :

QUE l'Assemblée nationale, en cette semaine des dons d'organes, souligne le travail des bénévoles, tout particulièrement ceux qui oeuvrent

au sein de différentes fondations, entre autres celles de Diane Hébert et de Lyna Cyr, et de ceux de l'Association canadienne des dons d'organes, et que l'Assemblée nationale adresse aussi un merci tout particulier à toutes les Québécoises et à tous les Québécois qui ont signé leur carte de don d'organes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

———————

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage au Cercle des fermières de Nouvelle qui célébrera son 70e anniversaire de fondation le 25 avril 1999 et qu'il importe de souligner que la réussite de cet organisme est basée sur le travail acharné de ses artisanes qui, par leurs efforts constants et leur volonté ferme, ont participé et participent encore activement au développement de leur communauté et de la région gaspésienne.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

— la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation;

— la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;

— la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Justice;

— la Commission de la culture, pour ceux du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

À 15 h 27, conformément à l'article 282 du Règlement, M. le Président lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 22 avril 1999, à 14 heures.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU